

Canada produira de nouveau assez pour répondre à ses propres besoins dans le domaine des produits laitiers. Le ministre n'a pas expliqué si ces pronostics tiennent compte de la moyenne annuelle pour le mois de mai, car nous savons tous, je crois, que la production laitière augmente toujours en mai, à cause, naturellement, de l'arrivée du printemps, des pâturages qui reverdissent et des niveaux supérieurs de nutrition pour les animaux sur presque tous les points du pays.

Nous devrions avoir au Canada, me semble-t-il, des politiques qui induiraient les producteurs laitiers à répondre à tous les besoins du pays. A mon avis, nous ajouterions aux difficultés de notre balance internationale des paiements et d'autres secteurs de l'économie si nous devenions nettement un pays importateur de produits laitiers et, bien sûr, il sera matériellement possible pour nous de produire non seulement pour répondre à tous nos propres besoins, mais aussi pour exporter des produits laitiers, moyennant un régime de prix attrayant.

Lorsque le ministre parlait de la nouvelle Commission canadienne du lait et des produits dérivés, sauf erreur, il a dit que pour le moment il exposait seulement ses attributions et son organisation générale. Cela se comprend, vu qu'on est à l'étape du projet de résolution. Puis le ministre a dit qu'il voulait que le programme ait un champ d'action suffisant pour que le gouvernement puisse faire face aux fluctuations périodiques de la production et de la commercialisation des produits laitiers au Canada. Beaucoup de questions sont restées sans réponse même si l'on tient compte de la déclaration du ministre aujourd'hui et de celle qu'il a faite en mars lorsqu'il a annoncé les subventions au lait. Par exemple, il a dit ce soir que cette nouvelle commission du lait et des produits laitiers, en collaborant avec les provinces, sera autorisée à faire de la publicité pour les produits laitiers. Au moins, c'est ainsi que j'ai interprété ses paroles, bien que ce ne soit peut-être pas les mots exacts qu'il a employés.

J'aimerais savoir où la Commission du lait et des produits dérivés obtiendra les fonds afin de faire mousser la vente des produits laitiers au Canada. Le ministre a mentionné trois différentes sources de fonds à cette fin. D'abord, il a parlé des montants qui seront versés aux termes de la loi sur la stabilisation des produits agricoles; deuxièmement, il a dit que les frais d'administration seront à la charge du gouvernement fédéral et, troisièmement, il a mentionné des contributions et des droits de permis qui seraient prélevés d'un secteur de l'industrie laitière. Le ministre n'a pas dit si les frais seront imputés aux producteurs ou aux industries de transformation. Nous serions curieux de savoir si une

partie de ces prélèvements et de ces droits de permis seront la source des fonds employés pour stimuler l'industrie laitière au Canada ou s'ils seront imposés pour d'autres raisons.

• (9.00 p.m.)

Sauf erreur, le ministre a ajouté que la régie de la commercialisation en matière de produits agricoles, relevait surtout des provinces. Aux termes de l'article 95 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, il ne semble pas que la juridiction des provinces, concernant les problèmes agricoles, soit plus importante que celle du gouvernement fédéral, car voici ce que ledit article stipule:

La législature de chaque province pourra légiférer sur l'agriculture et l'immigration dans cette province. Le Parlement du Canada pourra, chaque fois qu'il y aura lieu, légiférer sur l'agriculture...

L'article 95 stipule ensuite que les lois décrétées par une assemblée législative provinciale, relativement à l'agriculture ou à l'immigration:

N'y auront d'effet qu'aussi longtemps et autant qu'elles ne seront pas incompatibles avec une loi du Parlement du Canada.

Selon moi, cet article accorde effectivement au gouvernement fédéral au moins une légère priorité sur les gouvernements provinciaux, ou une juridiction quelque peu supérieure à la leur, pour ce qui est de l'agriculture. Je sais que les provinces ont le droit, presque au même titre que le gouvernement fédéral, de légiférer dans le domaine de l'agriculture. Si je soulève ce point, monsieur le président, c'est que le ministre et le gouvernement semblent hésiter à nous dire quoi que ce soit sur la façon dont ils maintiendront le prix du lait transformé à \$3.25 les cent livres.

Un nouveau problème se pose également car si le prix payé par les transformateurs aux producteurs est inférieur à \$3.25, il y a lieu de se demander si la subvention de 75c. sera versée. Le ministre craint peut-être quelque peu de transmettre toute la responsabilité aux provinces dans ce domaine et de s'attendre à ce qu'elles maintiennent le prix des transformateurs au niveau de \$3.25 pour le lait titrant 3.5 p. 100. Je ne prétends pas que le gouvernement fédéral doive abandonner ce domaine tout en insistant que les transformateurs paient \$3.25 aux producteurs de lait, car il me semble quelque peu injuste de prétendre que les provinces devraient assumer seules cette responsabilité.

Je signale au ministre une chose qu'il sait sûrement, c'est que bon nombre de problèmes se poseraient si le ministère de l'Agriculture du Canada devrait payer la subvention, quel que soit le prix versé par les transformateurs aux producteurs. Je suis parfaitement au courant de ce problème, mais on semble encore croire, dans certaines régions du